

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 janvier 2018

Référence
2018_01

Objet de la délibération
REVISION DES TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	6	7

Date de la convocation
22/01/2018

Date d'affichage
22/01/2018

Vote
A la majorité
Pour : 5
Contre : 2
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE MONTARGIS
Le : 29/01/2018

Et

Publication ou notification du :

Le vingt-sept janvier deux mille dix-huit à 10 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Aillant sur Milleron, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme CHAPUIS Lysiane, Maire

Présents : Mme CHAPUIS Lysiane, M. FOURNIER Michel, Mme PASQUET Christine, Mme BOURDOIS Muguette, M. NAUDIN Gérard, M. LEFRANC Jonathan

Absents excusés :

Mme CAILLERE-GAUTIER Karine, M. JACHIMOWIEZ Jordan, Mme GROENEWEG Elizabeth, M. BRAULT Jean-Yves représenté par M. FOURNIER Michel

A été nommé(e) secrétaire : M. LEFRANC Jonathan

Objet de la délibération : REVISION DES TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE

Mme le Maire propose aux membres du conseil municipal de réviser les tarifs de location de la salle "Marcel Déprez".

La dernière révision date du 1^{er} janvier 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas augmenter les tarifs qui se décomposent comme suit :

Habitant de la commune :

½ journée : (8h00 – 13h00 ou 13h00 – 18h00) : 50 €

Journée (24 heures) : 110 €

Week-end (du vendredi à partir de 17h jusqu'au lundi 10h au plus tard) : 180 €

Hors commune :

½ journée : (8h00 – 13h00 ou 13h00 – 18h00) : 50 €

Journée (24 heures) : 130 €

Week-end (du vendredi à partir de 17h jusqu'au lundi 10h au plus tard) : 260 €

Cautions :

Location : 300 €

Ménage : 80 €

Ecran (sur demande) : 860 €

DECIDE de facturer aux associations de la commune : 1 manifestation pour l'année 2018.

DECIDE que ces tarifs seront réévalués fin 2018, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 29/01/2018

Le Maire

Lysiane CHAPUIS

